

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2017

A la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 9 janvier 2017 à 19h.30 à laquelle sont présents : Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron , Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Est aussi présente ,la directrice générale/secrétaire-trésorière, madame Christiane Berger ainsi que l'inspecteur municipal, monsieur Germain Therriault.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire .

RÉSOLUTION 001-2017 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h.30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 002-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Fernand Caron , appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION 003-2017 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

RÉSOLUTION 004-2017 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 , la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté.

RÉSOLUTION 005-2017 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016 PORTANT SUR LE BUDGET

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016 concernant le budget, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu que ce procès-verbal est adopté.

**CERTIFICAT SOUMIS AU CONSEIL
(ART.555. LERM)**

Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le **RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2016**

Je, soussignée, Christiane Berger, directrice générale & secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement #235-2016 est de : quatre-cent-douze (412);

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : cinquante-deux (52);

Que la procédure d'enregistrement du règlement numéro 235-2016 a été ouverte à 8 heures le 16 décembre 2016 et fermée à 18h le même jour;

Que le nombre de signatures apposées est de : un (1)

En conséquence, je déclare,

Que le règlement numéro 235-2016 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, je signe le présent certificat, à Saint-Eugène-de-Ladrière, ce seizième jour de décembre 2016.

Christiane Berger
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

ÉTATS DES RÉSULTATS DU DERNIER TRIMESTRE- la directrice générale dépose les états des résultats

RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

Représentant de l'OTJ : monsieur Pascal D'Astous donne les résultats de novembre et décembre 2016

Corporation de développement : Aucun rapport

Bibliothèque municipale : aucun rapport

Rapport de l'inspecteur en bâtiments : permis délivré à Jimmy St-Laurent, Mario D'Astous

RÉSOLUTION 006-2017 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la municipalité approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste. (29,314.46\$)

RÉSOLUTION 007-2017 AUTORISATION POUR DÉPENSES IMCOMPRESSIBLES

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à effectuer les paiements suivants au cours de l'exercice 2017 : les salaires de tous les employés, les remises provinciales et fédérales, l'entretien ménager du bureau, les dépenses du goûter aux réunions mensuelles, tous les frais de téléphone, cellulaires et autres, l'électricité et tous les remboursements d'emprunt en cours.

RÉSOLUTION 008-2017 INDEXATION DES SALAIRES

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu unanimement d'indexer le salaire des employés municipaux et de la direction générale de 2% effectif au 1^e janvier 2017.

RÉSOLUTION 009-2017 ADHÉSION AU RÉSEAU D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu unanimement de payer l'adhésion à R.I.M. au montant de **77.61\$** incluant les taxes pour l'année 2017.

RÉSOLUTION 010-2017 FACTURE DE PROGRAMMATION GAGNON

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu unanimement de payer la facture de **3,765.43\$** incluant les taxes pour l'année 2017 en rapport avec le contrat d'entretien des applications et modules et de soutien du programme de comptabilité de la municipalité.

RÉSOLUTION 011-2017 ACCÈS-RÉSEAU POUR RADIOS DES POMPIERS

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu unanimement de payer la facture à Électronique Mercier de Rivière-du-Loup au montant de **593.27\$** incluant les taxes en regard de l'accès-réseau pour les radios des pompiers et ce, pour l'année 2017.

RÉSOLUTION 012-2017 ASSURANCES 2017

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu unanimement de payer la facture annuelle de couverture d'assurances pour la responsabilité civile, des biens, des bâtiments et de la machinerie au Groupe Ultima au montant de **15,628\$** et ce, pour l'année 2017.

RÉSOLUTION 013-2017 APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE : le règlement 148-2007 relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire, fixe la limite de variation budgétaire permise par poste budgétaire à 5%;

IL EST PROPOSÉ par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer les virements nécessaires afin de combler les postes de dépenses déficitaires en appropriant un montant de **79,708\$** provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté et le répartir aux postes de dépenses déficitaires de l'exercice 2016.

RÉSOLUTION 014-2017 EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR LE SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

ATTENDU QUE : les bénévoles qui assurent la gestion du service de surveillance en milieu scolaire éprouvent des difficultés d'ordre financier et de disponibilité;

ATTENDU QUE : l'option de transférer la gestion de ce service à la corporation de développement de St-Eugène a été envisagée mais après analyse, cette dernière n'a pas les personnes ressources pour répondre à la gestion de ce service;

ATTENDU QUE : ce service doit demeurer en opération pour offrir une qualité de vie aux familles qui l'utilisent;

ATTENDU QUE : le service de surveillance pour les enfants d'âge scolaire du niveau primaire est offert dans les locaux de l'école Lavoie et contribue de la même manière que la bibliothèque municipale à maintenir l'école du milieu vivante;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière prenne en charge ce service et en assure la gestion et procède à l'embauche de madame Stéphanie Durette, résidente de St-Eugène-de-Ladrière, au taux horaire inscrit dans le contrat de travail débutant le 9 janvier 2017 jusqu'à la fin de l'année scolaire .

RÉSOLUTION 015-2017 RENOUELEMENT DU CONTRAT ORIZON MEDIA

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu de renouveler le contrat d'hébergement du site Web de la municipalité au montant de **235.70\$** incluant les taxes.

RÉSOLUTION 016-2017 ADHÉSION À LA COMBEQ

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu unanimement de payer la cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et environnement du Québec (COMBEQ) au montant de **350.00\$** excluant les taxes.

RÉSOLUTION 017-2017 COTISATION A L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal autorise le paiement de la cotisation 2017, sans la couverture d'assurance, au montant de **445\$** excluant les taxes, à l'ADMQ.

RÉSOLUTION 018-2017 CONTRAT AVEC GONET DU GROUPE AZIMUT

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron de payer l'abonnement annuel au montant de **2,376\$** excluant les taxes au Groupe Azimut pour les données de la matrice graphique pour l'année 2017.

RÉSOLUTION 019-2017 HONORAIRES D'AVOCAT

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu de payer la facture de la FQM au montant de 250\$ excluant les taxes pour les frais d'avocats dans le dossier relatif à la clause grand-père des pompiers volontaires.

RÉSOLUTION 020-2017 COTISATION ANNUELLE AU CRSBP DU BAS ST-LAURENT

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu de payer la cotisation annuelle et le soutien au logiciel Symphony totalisant **2,378.22\$** incluant les taxes, au CRSBP du Bas St-Laurent.

RÉSOLUTION 021-2017 DEMANDE D'APPUI À LA SADC

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu unanimement de demander l'appui de la SADC de la Neigette dans le cadre du projet de réaménagement du parc municipal présenté au FDR.

RÉSOLUTION 022-2017 ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR

Il est proposé par madame Julie D'Astous, secondé par monsieur Renaud Fortin et accepté unanimement de demander à deux fournisseurs de présenter une soumission pour l'achat d'un défibrillateur.

RÉSOLUTION 023-2017 DROIT DE PASSAGE

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, secondé par monsieur Fernand Caron et accepté unanimement d'obtenir un droit de passage de la part des propriétaires du terrain de camping afin que les gens qui fréquenteront le parc municipal aient accès , en utilisant la passerelle installée sur la rivière, aux activités offertes par l'autodrome BSL et le club L'Étang du Moulin et par ailleurs, la municipalité consent à donner un droit de passage en sens inverse aux gens qui fréquenteront le camping , le club L'Étang du Moulin et l'autodrome , afin de circuler et avoir accès au parc municipal où seront installés des infrastructures de jeux pour enfants et adultes et par ailleurs, le conseil autorise le maire, monsieur Gilbert Pigeon à signer le contrat notarié relatif au dit- droit de passage.

RÉSOLUTION 024-2017 TOURNOI DE BALLE DONNÉE DE ST-FABIEN

ATTENDU QUE : suite à une demande du comité organisateur du tournoi de balle donnée sur glace , cet événement se tiendra au 15, rue du Campagnard à St-Eugène-de-Ladrière en février 2017;

ATTENDU QU' : une entente spécifiant les responsabilités de chacune des parties, doit être signée avec l'OTJ de St-Eugène-de-Ladrière, organisme qui a pour mission, la gestion des activités de loisirs , avec la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière, propriétaire de la salle communautaire et de la patinoire extérieure et avec le comité organisateur du tournoi de balle donnée ;

ATTENDU QUE : la municipalité doit obtenir une couverture d'assurance pour cet événement qui se tiendra le 3,4 et 5 février 2017;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, secondé par monsieur Pascal D'Astous et accepté unanimement d'autoriser le maire, monsieur Gilbert Pigeon à signer l'entente entre l'OTJ de St-Eugène-de-Ladrière, le comité organisateur du tournoi et la municipalité, et par ailleurs, la municipalité accepte d'ajouter le « Tournoi de balle donnée de St-Fabien » comme assuré additionnel à son contrat d'assurances.

*****DISCUSSION concernant la mise en place d'un plan B lorsque les camions de déneigement subissent des bris majeurs lors de tempêtes afin que la circulation de tout véhicule demeure possible et sécuritaire.**

RÉSOLUTION 025-2017 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Renaud Fortin , appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité à 22h40.

Je, Gilbert Pigeon, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger
Dir.générale & Sec/trésorière

